

Titre	Ajustement des antihyperglycémiantes ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète de type 2		DSP-CCSMTL IT-40
Référence à un protocole : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 11 décembre 2018		Date de révision :
Situation clinique ou clientèle	Personne ayant reçu un diagnostic de diabète de type 2 et référée par le médecin traitant ou l'IPS pour suivi conjoint avec le professionnel habilité.		
Professionnel(s) autorisé(s)	Infirmières de l'ensemble des secteurs d'activités du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Exigences : <ul style="list-style-type: none"> • Détenir les compétences et connaissances nécessaires pour le suivi et l'ajustement de la médication de la clientèle vivant avec le diabète de type 2. C'est-à-dire, avoir réussi les formations reconnues par la Direction des soins infirmiers • S'assurer d'un accompagnement clinique dans son milieu de travail pour le développement de ses compétences (inf. experte, médecin, IPS, etc.) • S'assurer, auprès de son gestionnaire, que l'ordonnance collective est déployée dans son milieu et qu'un médecin répondant est identifié pour son service. 		
Activité(s) professionnelle(s) visée(s)	Infirmières : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. 		
Médecin répondant	-Le médecin ayant rédigé le formulaire d'adhésion. -Dans une clinique médicale ou un groupe de médecine de famille (GMF), le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, un des médecins signataires de l'ordonnance collective ou le médecin assigné aux consultations sans rendez-vous. -En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.		

Indications

Le médecin traitant doit, au préalable :

- Avoir posé le diagnostic de diabète de type 2 ;
- Avoir fixé les cibles thérapeutiques ;
- Avoir initialement prescrit la médication ;
- Avoir rempli le formulaire d'adhésion et l'avoir transmis au professionnel habilité.

Contre-indications

- Personne âgée de moins de 18 ans.
- Grossesse ou allaitement.

Protocole médical

Se référer au protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

- <https://www.inesss.gc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees.html>

Directives infirmières

- Évaluer la condition physique et mentale
 - Si possible, rencontre l'utilisateur en personne (sinon, par téléphone) lors de la prise en charge afin :
 - D'établir les modalités de suivi
 - D'obtenir le consentement de l'utilisateur
 - De valider les connaissances et faire l'enseignement nécessaire en lien avec la condition clinique et la médication prescrite
- Procéder à l'ajustement de l'antihyperglycémiant ou de l'insuline et demander les analyses de laboratoire selon le protocole médical obligatoire élaboré par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).
- La posologie initiale et la dose maximale sont déterminées par le médecin traitant, de même que les cibles thérapeutiques (glycémies AC/PC, HbA1c).
 - Dans le cas où le médecin traitant ne précise pas la dose maximale, suivre les modalités de titration indiquées au protocole médical.
- Inscrire le régime posologique au dossier de la personne.
- Fournir à la personne l'information nécessaire sur le changement effectué.
- Transmettre l'information au pharmacien qui dessert son installation :
 - Pharmacien communautaire : Utiliser le formulaire de liaison de l'INESSS (voir la section **outils de références et sources**) ;
 - Pharmacien en établissement de santé (CHSLD, CH, IRGLM, IUGM) :
 - Utiliser la feuille d'ordonnance médicale en vigueur dans votre milieu ;
 - Inscrire sur la feuille d'ordonnance : le titre de l'ordonnance collective, le numéro de l'OC, le nom du médicament, la posologie (dose et intervalle posologique), la date et l'heure de l'application de l'OC ;
 - Signer l'ordonnance : Inscrire son nom au long, son titre d'emplois ainsi que son numéro de permis OIIQ sous sa signature ;
 - Acheminer la feuille d'ordonnance au département de pharmacie dans le respect de la procédure en vigueur (Po-2400-0091 : Émission et exécution des ordonnances)

📁 http://ccsmtl.intra.mtl.rtss.qc.ca/fileadmin/CIUSSSEspacesSecurises/ESPolitiquesProceduresReglements/CIUSSS/4200/PO_4200_009/PO_4200_009.pdf

- Lors des suivis, évaluer l'adhésion aux saines habitudes de vie et au traitement pharmacologique. Évaluer la présence d'effets indésirables potentiellement associés à la médication.
 - Poursuivre l'enseignement selon son plan de traitement
 - Référer à une équipe interdisciplinaire au besoin (nutritionniste, kinésiologue, TS, Pharmacien, etc.)
- Documenter ses interventions au dossier de l'utilisateur
 - Consigner ses interventions
 - Inscrire le nom et le numéro de l'ordonnance collective appliquée

Limites ou situations exigeant une consultation médicale (ou avec une IPS) obligatoire

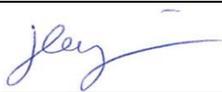
- Apparition d'une contre-indication en cours de traitement.
- Les personnes dont les cibles glycémiques ne sont pas atteintes après 6 mois de suivi ou le nombre de mois inscrits au formulaire d'adhésion.
- Les personnes dont les cibles glycémiques ne sont pas atteintes avec la dose maximale inscrite au protocole médical ou prescrite par le médecin ou la dose maximale tolérée.
- Résultat d'analyse de laboratoire en dehors de l'écart des valeurs normales.
- Intolérance à la médication. Pour l'intolérance digestive, suivre les modalités de titration spécifiées au protocole médical pour certaines classes d'antihyperglycémiants.
- Inobservance à la médication ou aux directives infirmières régulièrement notée.
- Lors d'une hyperglycémie causée par une situation de santé temporaire
- Si présence d'hypoglycémies ou d'hyperglycémies persistantes (valeurs indiquées au formulaire d'adhésion).
- Aviser le référent lorsque les cibles sont atteintes afin de convenir de la marche à suivre.

Outils de références et sources

- Formulaire d'adhésion à l'ordonnance collective
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Diabete/Formulaire_adhesion_Diabete.pdf
- Formulaire de liaison à l'attention du pharmacien1 communautaire
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Diabete/Formulaire_liaison_Diabete.pdf

INESSS (2016). Ordonnance collective et protocole : Ajustement des antihyperglycémiantes ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète de type 2. Consulté au <https://www.inesss.qc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/diabete.html>

CSSS Sud-Ouest-Verdun (2015). Ordonnance collective L'ajustement d'insuline lors du suivi conjoint des usagers diabétiques de type II.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR			
Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dre. Véronique Pelletier, endocrinologue, HV Valérie Sicard, conseillère cadre en soins infirmiers	
Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr. Jean Pelletier, M.D. chef du département de médecine générale Jean Roussel, clinicien en pratique avancée, DASI-PP Suzanne Gilbert, chef adjoint soins pharmaceutiques au chef du département de pharmacie, Pharmacienne membre du Comité des ordonnances collectives	
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Lajeunesse	Prénom :	Julie
Signature :		Date :	2019-02-01
Révision			
Date d'entrée en vigueur		11 décembre 2018	
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date prévue de la prochaine révision		11 décembre 2021	
Signature du médecin répondant (si applicable)			
Signature :		Date :	